

## Compte rendu de séance

### Séance du 11 Avril 2022

L'an 2022 et le 11 Avril à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Lestiou sous la présidence de David ALBARET, Maire.

**Présents** : M. ALBARET David, Maire, M. ALECHKINE Jean, Mme BELLAMY Marie, M. DURAND Jean-Pierre, Mme FONTAINE Sandrine, Mme GUENARD Sabrina, M. GUILLONNEAU Frédéric, M. RODRIGUEZ Manuel, M. SCHMITT Alain

**Absent excusé** : M. HENRY Tristan

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 9

**Date de la convocation** : 06/04/2022

**Date d'affichage** : 06/04/2022

**Acte rendu exécutoire** après dépôt en Préfecture de Blois le : 13/04/2022  
et publication ou notification du : 13/04/2022

**A été nommé secrétaire** : M. DURAND Jean-Pierre

### **SOMMAIRE**

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente
- Aide financière jeune sportif - DEL2022 -002
- Devis pour l'achat d'un désherbeur thermique - DEL2022 -003
- Devis travaux d'entretien église et bibliothèque - DEL2022 -004
- Travaux au cimetière : devis pour gravure de l'ossuaire - DEL2022 -005
- Projet de la création d'une aire d'accueil de vélos - DEL2022 -006
- Numérisation, traitement et indexation des registres de l'état civil - DEL2022 -007
- Vote des taux des impôts - DEL2022 -008
- Approbation du compte de gestion 2021 du budget communal dressé par le receveur municipal - DEL2022 -009
- Approbation du compte administratif 2021 - DEL2022 -010
- Affectation du résultat - DEL2022 -011
- Vote des subventions - DEL2022 -012
- Vote du budget primitif 2022 - DEL2022 -013

À 19h30, M. le maire, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance.

### **1) Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance précédente à l'unanimité.

### **2) Aide financière jeune sportif - réf : DEL2022 -002**

Un jeune habitant de la commune, Aubin Laurent--Beaulieu, champion d'Europe 2019 en Ultimate (Frisbee), participe actuellement aux sélections pour intégrer l'équipe de France d'Ultimate Flying Disc qui participera aux championnats du monde de cette discipline, prévu au mois d'août en Pologne.

Les parents d'Aubin ont adressé une demande d'aide à la commune, expliquant que les sportifs d'Ultimate Flying Disc ne reçoivent pas d'aide du Ministère des Sports, ni des Conseils Régional et Départemental qui habituellement sponsorisent leurs sportifs.

M. le maire, soulignant la volonté de la municipalité de mettre à l'honneur les jeunes de la commune, propose au conseil municipal de verser une aide de 300 Euros à ce jeune, à la condition qu'il soit sélectionné et que les championnats aient bien lieu.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, DECIDE d'accorder une aide de 300 Euros à Aubin Laurent--Beaulieu et autorise le maire de signer tout document s'y référant.

*Vote à l'unanimité (pour : 9 voix, contre : 0, abstentions : 0)*

### **3) Devis pour l'achat d'un désherbeur thermique - réf : DEL2022 -003**

M. Frédéric Guillonnet, conseiller délégué aux espaces verts, explique le contexte : le désherbeur thermique de la commune est ancien et en mauvais état. Le tuyau de gaz est périmé depuis 2016 et ce modèle ancien est très consommateur de gaz et lourd à manier.

M. Guillonnet a pris contact avec plusieurs entreprises et son choix s'est arrêté sur un désherbeur thermique de la marque RIPAGREEN Air-Green S4. Ce modèle présente l'avantage de pouvoir être équipé d'un chariot de transport de la bouteille de gaz mais également d'un sac à dos (pour petite bouteille de gaz) afin de pouvoir l'utiliser dans des endroits difficiles d'accès, comme des marches ou des venelles.

La société Equip'Jardin a fourni un devis pour un montant de 2 725,00 € HT/3 300,00 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 7 voix pour et 2 voix contre, DECIDE d'accepter ce devis et charge le maire des formalités liées à cet achat.

*Vote à la majorité (pour : 7 voix, contre : 2 voix, abstentions : 0)*

### **4) Devis travaux d'entretien église et bibliothèque - réf : DEL2022 -004**

M. le maire explique qu'un certain nombre de travaux doivent être entrepris dans l'église : remplacement des ampoules des lustres au plafond par des ampoules LED et remplacement de deux prises défectueuses. À la bibliothèque il s'agit de rajouter une prise extérieure. Il présente le devis de la société Létincel pour un montant total de 443.30 € HT /531.96 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, DECIDE d'accepter le devis et charge M. le maire du suivi des travaux.

*Vote à l'unanimité (pour : 9 voix, contre : 0, abstentions : 0)*

### **5) Travaux au cimetière : devis pour gravure de l'ossuaire - réf : DEL2022 -005**

M. le maire explique que dans le cimetière, en 2016, dix tombes ont été relevées (procédures d'abandon). Les ossements trouvés dans ces anciennes tombes sont transférés dans des reliquaires qui sont déposés dans l'ossuaire. Les noms des défunts doivent être gravés sur la plaque de l'ossuaire afin d'assurer la traçabilité dans le respect des règles funéraires.

L'atelier de gravure d'art et de décoration de Mme Nathalie Boitelet a fourni un devis pour un montant de 1 519.56 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, DECIDE d'accepter le devis et charge M. le maire de sa signature et du suivi des travaux.

*Vote à l'unanimité (pour : 9 voix, contre : 0, abstentions : 0)*

### **6) Projet de la création d'une aire d'accueil de vélos - réf : DEL2022 -006**

La commune a été sollicitée par la CC Beauce Val de Loire pour l'installation d'une aire d'accueil et de réparation de vélos. Le projet initial a été présenté aux élus lors des commissions et réunions de travail.

Cette installation pourrait bénéficier de subventions de la communauté de communes, mais aussi de la part du syndicat Pays des Châteaux et d'autres organismes.

Afin de créer un projet abouti et pérenne, M. le maire propose de mener une étude et de consulter au moins deux cabinets d'architectes paysagers.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE

- d'autoriser le maire à demander des études complètes sur ce dossier
- de charger le maire à demander toute subvention qu'il juge opportune
- de signer tout document se rapportant à ce projet.

*Vote à l'unanimité (pour : 9 voix, contre : 0 abstentions : 0)*

### **7) Numérisation, traitement et indexation des registres de l'état civil - réf : DEL2022 -007**

L'Article 53 de la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle prévoit la numérisation de l'ensemble des actes d'Etat Civil.

COMEDDEC (COMMunication Électronique de Données de l'Etat Civil) est un dispositif national permettant dès aujourd'hui d'échanger par voie électronique les données d'état civil liées aux actes de naissance, de mariage et de décès (À terme le dispositif s'étendra aux avis de mention).

Les demandes de vérification d'état-civil émanant des mairies, préfectures et notaires transitent via une plateforme nationale COMEDDEC et sont réceptionnées dans le logiciel d'état-civil de la mairie de naissance grâce au module COMEDDEC installé par l'éditeur.

La CC Beauce Val de Loire a négocié un tarif intéressant pour l'ensemble de ses communes et un devis a été établi pour la commune de Lestiu par la société NUMERIZE pour un montant de 459,74 € HT/551,69 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, DECIDE d'accepter ce devis et charge M. le maire de sa signature.

*Vote à l'unanimité (pour : 9 voix, contre : 0, abstentions : 0)*

### **8) Vote des taux des impôts - réf : DEL2022 -008**

M le maire propose de voter les taux des impôts.

Pour cette année encore, M. le maire propose de ne pas changer les taux d'imposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de ne pas augmenter les taux et de les fixer ainsi :

Taxe sur le foncier bâti.....34.06 %  
(composé de 9,66 % + 24,40 %, taux communal + taux départemental)

Taxe sur le foncier non bâti ..... 40,41 %

*Vote à l'unanimité (pour : 9 voix, contre : 0, abstentions : 0)*

### **9) Approbation du compte de gestion 2021 du budget communal dressé par le receveur municipal - réf : DEL2022 -009**

M. le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021 et charge M. le maire de sa signature. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

*Vote à l'unanimité (pour : 9 voix, contre : 0, abstentions : 0)*

**10) Approbation du compte administratif 2021 - réf : DEL2022 -010**

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 343 412,12	G 333 684,78
	Section d'investissement	B 97 396,41	H 112 970,71
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 88 186,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 9 144,34 (si excédent)
		=	=
Total (réalisations + reports)		440 809,53 = A+B+C+D	543 985,83 = G+H+I+J
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	Total des restes à réaliser à reporter en 2021	= E+F 0,00	= K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	343 413,12 =A+C+E	# 421 870,78 =G+I+K
	Section d'investissement	97 396,41 =B+D+F	# 122 115,05 =H+J+L
	TOTAL CUMULE	440 809,53 = A+B+C+D+E+F	543 985,83 = G+H+I+J+K+L

Hors de la présence de M. Albaret, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif du budget communal 2021.

*Vote à l'unanimité (pour : 9 voix, contre : 0 abstentions : 0)*

## 11) Affectation du résultat - réf : DEL2022 -011

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

### SECTION FONCTIONNEMENT

A. <u>Résultat de l'exercice</u> .....	-9 728,34 €
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> .....	88 186,00 €
<b>C. Résultat à affecter</b> .....	<b>78 457,66 €</b>
= A+B (hors restes à réaliser)	
(si C. est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous)	

### SECTION INVESTISSEMENT

D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> .....	+24 718,64 €
(D001 si déficit, R001 si excédent)	
E. <u>Restes à réaliser investissement</u> .....	0.00 €
<b>F. Besoin de financement F.= D.+E.</b> .....	<b>0.00 €</b>
<b>AFFECTATION =C.=G.+H.</b> .....	<b>78 457,66 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> .....	<b>31 582.12 €</b>
G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002</b> .....	<b>46 875,54 €</b>

*Vote à l'unanimité (pour : 9 voix, contre : 0 abstentions : 0)*

## 12) Vote des subventions - réf : DEL2022 -012

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes :

	Montant proposé		Vote
AS Conciliateurs de justice .....	50 €.....	9	voix pour
Association des secrétaires de mairie : .....	30 €.....	9	voix pour
Association l'ELAN : .....	800 €.....	9	voix pour
BTP CFA.....	70 €.....	9	voix pour
MFR Chaingy : .....	70 €.....	9	voix pour
Foyer socio-éducatif collègue P de Ronsard .....	50 €.....	9	voix pour
ONAC : .....	50 €.....	9	voix pour
Souvenir Français .....	50 €.....	9	voix pour
Association La Divine .....	1000 €.....	9	voix pour
Association Les enfants d'abord .....	150 €.....	9	voix pour

*Vote à l'unanimité (pour : 9 voix, contre : 0, abstentions : 0)*

### **13) Vote du budget primitif 2022 - réf : DEL2022 -013**

M le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le projet du Budget Primitif 2022 de la commune. Après avoir étudié le budget primitif 2022 de la commune, le Conseil Municipal vote le budget chapitre par chapitre.

Il est arrêté comme suit :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- Recettes..... 372 681,54

- Dépenses..... 372 681,54

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

- Recettes..... 309 001,52

- Dépenses..... 309 001,52

Vote à l'unanimité (pour : 9 voix, contre : 0, abstentions : 0)

### **14) Questions diverses :**

Marché de printemps : le marché a lieu cette année le samedi 7 mai 2022 à partir de 15 heures dans le centre bourg. Comme l'année précédente, des fleurs seront distribuées aux habitants (sur inscription préalable).

Pâques : la traditionnelle chasse aux œufs aura lieu dimanche, 17 avril. Départ à 11 heures devant la mairie. Quand tous les œufs auront été trouvés, la récolte sera répartie entre les enfants et la municipalité offre le verre de l'amitié.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, M. le maire clôt la séance à 19h46.

En mairie, le 13/04/2022  
Le Maire,  
David ALBARET